

Suspension des tirages automatiques au titre du contrat de financement en OCA conclu avec YA II PN, LTD

Igny (France) – 2 octobre 2023 - Archos (Euronext Growth Paris : ALJXR) (la « **Société** ») annonce que le tirage de la tranche 12 du contrat de financement obligataire flexible par émission de bons d'émission (les « **Bons d'Émission** ») donnant accès à des tranches d'obligations convertibles en actions nouvelles (le « **Contrat** ») d'une valeur nominale de 10.000 € chacune (les « **OCA** »), conclu le 17 mars 2021 avec le fonds d'investissement YA II PN, Ltd représenté par Yorkville Advisors Global LP (l' « **Investisseur** »), initialement prévu ce jour, a été suspendu au regard des opérations de regroupement de l'action devant débiter le 9 octobre 2023.

Pour rappel, lors de la conclusion, en mars 2023, de l'avenant n°4 au Contrat, il avait été convenu entre la Société et l'Investisseur que le tirage de chacune des tranches supplémentaires du premier engagement de financement, d'un montant nominal maximum total de 12 M€, consenti dans le cadre du Contrat (l' « **Engagement Initial** ») interviendrait tous les mois après le tirage de la tranche précédente. A ce jour, les tranches d'OCA n°5 à 11 ont été tirées chaque mois depuis le mois de mars 2023, et il reste 6 tranches d'OCA pouvant être émises au titre de l'Engagement Initial.

La Société envisage de reprendre le cadencement mensuel des tirages à compter de la fin de la mise en œuvre du regroupement des actions, c'est-à-dire après le 13 novembre 2023. La Société communiquera au marché un nouveau calendrier des tirages de tranches d'OCA à cette occasion.

Avertissement

Pour rappel, Archos a mis en place un financement sous forme d'OCA, la quatrième tranche d'OCA étant assortie de BSA, avec l'Investisseur le 17 mars 2021.

L'Investisseur n'ayant pas vocation à rester actionnaire de la Société, les actions Archos provenant de la conversion des OCA devraient être cédées sur le marché à très bref délai, ce qui pourrait créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur des actions de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre d'actions émises au profit de l'Investisseur en cas de conversion des OCA. Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les actions Archos. La Société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.

Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué de presse du 17 mars 2021.

Il est rappelé que les actionnaires peuvent suivre les émissions et les conversions d'OCA sur le tableau de suivi disponible sur le site Internet de la Société :

<https://www.archos.com/investisseurs/>

A propos d'ARCHOS

ARCHOS, expert en solutions mobiles, a sans cesse révolutionné ce marché tant dans le secteur de l'électronique grand public que dans le B to B avec sa filiale Logic Instrument. La marque française a ainsi été la première à proposer des tablettes Google Android en 2009. ARCHOS a créé en 2021 une division MedTech, Medical Devices Venture, qui va regrouper plusieurs startups. Avec un siège social en France, des bureaux en Europe et en Asie, ARCHOS s'affirme comme un acteur paneuropéen incontournable, coté sur le marché Euronext Growth Paris, ISIN Code : FR0014007XT1. www.archos.com

Contact : Loic Poirier, Président Directeur Général, poirier@archos.com